

COMPTE-RENDU

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Lundi 1^{er} avril 2019 à 9h30

Lieu : Communauté de communes Bléré-Val de Cher

39 rue Gambetta – 37150 BLERE

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : www.sage-cher-aval.fr dans la partie «Les comptes-rendus et diaporamas des réunions ».

Le lundi 1^{er} avril 2019 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, une séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1°) Approbation des règles de fonctionnement modifiées de la CLE,
- 2°) Désignation des « référents contrats territoriaux »,
- 3°) Avis de la CLE sur le projet de contrat territorial du captage de l'Herpenty à Bléré,
- 4°) Présentation de l'analyse exploratoire menée par l'Etablissement public Loire des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues,
- 5°) Présentation de la nouvelle charte graphique du SAGE,
- 6°) Point d'information sur la « feuille de route de la CLE » demandée par l'Agence de l'eau,
- 7°) Point d'information sur la demande de modification du SAGE sollicitée par la DDT du Cher,
- 8°) Questions diverses.

M. Claude CHANAL (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h40.

M. CHANAL remercie les membres de la CLE de leur présence (*cf. annexe : liste de présence*). Avec 38 membres présents ou représentés sur 62 (25 présents + 13 mandats), en application de l'article 15

des règles de fonctionnement de la CLE, celle-ci peut valablement délibérer (*quorum de la moitié nécessaire soit 32 membres*). M. CHANAL propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation des règles de fonctionnement modifiées de la CLE

M. Adrien LAUNAY (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant.

M. Gérard CAMY (*représentant de l'Association des Riverains de France*) demande, dans le cas où une question agricole est abordée, si le représentant de la profession agricole sera exclu du débat.

M. CHANAL répond que non, par contre si la Chambre d'Agriculture demande des subventions, son représentant ne prendra pas part aux délibérations.

M. CAMY demande qui décidera de qui est exclu ou pas.

M. CHANAL répond que c'est au Président d'arbitrer. Il n'est pas question d'exclure qui que ce soit mais de ne pas prendre part au vote quand un intérêt personnel est en jeu.

M. Jacky MARQUET (*représentant de l'Association Régionale des FDPPMA Centre-Val de Loire*) fait remarquer que la rédaction proposée n'inclut pas uniquement l'intérêt personnel mais aussi celui de la structure représentée. Cette deuxième partie peut poser problème.

M. CHANAL propose de supprimer cette deuxième partie. Il met au vote les règles de fonctionnement modifiées. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

Point n°2 : Désignation des « référents contrats territoriaux »

Milieux aquatiques :

- M. Serge PERROCHON reste le référent de la CLE pour le contrat territorial du bassin versant du Fouzon,
- M. Dominique SEGUIN est désigné référent de la CLE pour le contrat territorial du bassin versant du Modon,
- M. Marc MIOT est désigné référent de la CLE pour le contrat territorial « Cher aval » (NEC).

Captages :

- M. Michel MEUSNIER est désigné référent de la CLE pour le contrat territorial du captage du Pied de Mars à Brion,
- M. Jean-Louis CHERY est désigné référent de la CLE pour le contrat territorial du captage de l'Herpenty à Bléré.

Zones humides et annexes hydrauliques :

3 contrats de ce type arrivent à terme fin 2019. Il est proposé que le Président de la CLE reste référent sur ces 3 procédures.

Point n°3 : Avis de la CLE sur le projet de contrat territorial du captage de l'Herpenty à Bléré

MM. Lionel CHANTELOUP (*Maire de Bléré*) et Julien MARTINEZ (*Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire*) assurent la présentation des éléments de cette partie.

Ils indiquent que ce captage est constitué de deux puits en nappe libre et d'un dans le Cénomaniens, permettant de réaliser des mélanges. Un premier contrat, qui s'est mis en œuvre sur la période 2011-2018, est aujourd'hui terminé. Il y a eu dans ce cadre des achats de terrains. Le projet proposé aujourd'hui est un nouveau contrat sur la période 2019-2024. Il vise la protection de la source, qui est un enjeu important puisque les taux de nitrates atteignent une concentration de 62 mg/L, ce qui oblige à faire des mélanges avec l'eau provenant du Cénomaniens pour obtenir une eau potable. L'aire d'alimentation du captage est une zone de 15 km², majoritairement agricole (1 100 ha), c'est une zone de grandes cultures, située au-dessus des Calcaires lacustres, aquifère superficiel très sensible aux fuites d'azote. Le Conservatoire d'Espaces Naturels est également gestionnaire de pelouses calcicoles à orchidées sur cette zone. Le contrat est prévu pour durer deux fois 3 ans, avec un bilan intermédiaire.

M. DE LESPINAY demande pourquoi on est autorisé à prélever alors que les concentrations dépassent les 50 mg/L.

M. MARTINEZ répond que l'eau prélevée est diluée avec celle provenant de la nappe du Cénomaniens, de meilleure qualité.

M. DE LESPINAY trouve que l'on fait du curatif et qu'on oublie de faire du préventif.

M. MARTINEZ répond que des diagnostics agricoles seront effectués, les solutions préconisées mettront l'accent sur les couverts végétaux, la rotation des cultures, etc.

M. DE LESPINAY dit qu'on entend ce discours depuis 25 ans.

M. CHANTELOUP indique qu'on a observé une augmentation des concentrations en nitrates jusqu'en 2010 (*avec des pics ponctuels à 80 mg/L*), que depuis 2013-2014 on observe une stagnation. La montée a été stoppée, on n'observe plus ces pics. Aujourd'hui, on ne sait pas encore quand la concentration viendra à diminuer mais l'espoir est permis. L'Herpenty fait partie des 7 captages prioritaires dans le département d'Indre-et-Loire. Sur ces captages, seuls la moitié repartent dans un nouveau contrat, c'est le cas de Bléré et c'est le signe d'une bonne dynamique.

M. Marc MIOT (*Association des maires d'Indre-et-Loire*) trouve que sur cette thématique de la qualité de l'eau, on tourne autour du pot, on se protège mais on ne règle pas véritablement le problème.

M. DE LESPINAY pense que, dans ces zones, racheter les terrains est la meilleure solution.

M. CHANTELOUP indique que la mairie ne rachètera pas tout.

Mme Isabelle HALLOIN-BERTRAND (*Chambres d'agriculture d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher*) rappelle que le programme d'actions prévoit un suivi individuel.

M. CHANAL met ce projet au vote : le CLE donne un avis favorable à l'unanimité.

Point n°4 : Présentation de l'analyse exploratoire menée par l'Etablissement public Loire des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues

M. Renaud COLIN (*Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant.

M. MARQUET demande de quels types d'ouvrages il s'agit. Il faut nécessairement des installations lourdes et pérennes.

M. COLIN répond que pour le moment, aucun principe n'est retenu plutôt qu'un autre en particulier. Il s'agira probablement, au cas par cas, de s'appuyer sur des infrastructures existantes, comme une voie ferrée ou une route surélevée par exemple. Les scénarios d'aménagement précis ne sont pas encore déterminés. Il s'agit plutôt dans un premier temps de savoir s'il y a un intérêt potentiel à utiliser ces zones.

Mme Marie-Christine THIMONIER (*Association des maires d'Indre-et-Loire*) indique que cette zone (*à l'amont de Tours*) existe et est actuellement utilisée à cette fin. Si demain on est amené à la sur-inonder, quid du patrimoine bâti, des habitations ? Il y a beaucoup de bâtiments soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France dans cette zone.

M. COLIN indique que c'est bien la conclusion à laquelle l'étude arrive pour ce zoom : la sur-inondation n'est pas forcément pertinente ici, il s'agit surtout de préserver ses capacités actuelles.

M. DE LESPINAY demande si ces cartes ont été croisées avec les TRI. Il rappelle que l'on est revenu de l'inanité de construire des barrages partout. Si une crue du type de celle de 1866 revenait aujourd'hui, on sait qu'il y aurait des dégâts inévitables. Le tout est de savoir où et qui. Il faut se focaliser sur l'examen de ce qui se passera. Il y a eu des progrès en matière de gestion du risque. Cependant, si l'on prend l'exemple des gorges de l'Aude, qui jouaient un rôle d'écrêtement des crues, ce potentiel a été supprimé par l'artificialisation.

M. MIOT rejoint le constat fait par M. DE LESPINAY sur le fait que l'on ne peut pas éviter les phénomènes naturels. Il y a dans cette zone beaucoup de bâtiments anciens. Les PPRI demandent aujourd'hui d'éviter la construction en zone inondable. Ce qu'il faut surtout c'est une information des gens qui habitent ces secteurs. Dans certaines zones, on a des routes parallèles à la rivière qui rétrécissent le champ d'expansion des crues. Les travaux privés qui conduisent à l'imperméabilisation des sols contribuent également à aggraver le problème, bitumer une cour par exemple.

M. THIMONIER répète qu'au vu du patrimoine présent, cette zone n'est pas à sur-inonder.

M. DE LESPINAY indique qu'avec les infrastructures actuellement présentes, on sur-inonde déjà.

M. COLIN évoque également les techniques de génie écologique.

M. DE LESPINAY demande comment faire concrètement. Construire un barrage écrêteur ?

M. CHANAL appuie et demande quels travaux il faut faire et qui finance ? L'amont ne va tout de même pas payer pour l'aval ?

M. COLIN répète qu'on pourra s'appuyer et renforcer les infrastructures existantes.

M. DE LESPINAY demande si ce travail sera présenté à la Commission Inondation-Plan Loire du comité de bassin.

M. COLIN répond que la proposition a été faite.

M. DE LESPINAY pense qu'avec une légère réhausse, les infrastructures existantes pourront être mobilisées. En matière de génie civil, il y a toujours une solution.

M. Pierre BARBE (*Association des maires de Loir-et-Cher*) rappelle que son syndicat travaille sur le Cher sauvage depuis 1978. Des capacités de stockage existaient mais la police de l'eau empêche aujourd'hui tout programme de travaux. En période d'étiage, les sédiments se déposent. Des travaux d'entretien sont indispensables pour remettre en état le cours d'eau et restaurer ses capacités naturelles. Il faut un assouplissement de la réglementation pour permettre d'écarter les atterrissements. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Cher Sauvage va bientôt embaucher un technicien de rivière.

M. MARQUET rappelle que les pêcheurs payent pour aménager des annexes hydrauliques qui sont aussi des zones d'expansion des crues. Malheureusement, l'Agence de l'eau diminue ses aides et ces opérations ne pourront pas être prolongées au-delà de 2019.

M. BARBE indique qu'on a les crédits pour le faire, mais c'est la réglementation qui empêche de travailler. Quand il s'agit uniquement d'enlever les arbres, l'administration n'a pas son mot à dire mais quand il faut retirer des atterrissements pour augmenter la capacité du cours d'eau et retrouver un fonctionnement normal, là l'administration s'y oppose.

M. DE LESPINAY pense que c'est parce que les procédures utilisées par le syndicat ne sont pas efficaces. Quand on travaille avec la Fédération de Pêche, les projets sont acceptés réglementairement et aidés financièrement.

M. MARQUET signale que les sédiments qui sont retirés des annexes hydrauliques sont réinjectés dans le cours d'eau, et pas n'importe où.

Mme Anne BOURDIN (*Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher*) constate que la prévision des crues s'est dégradée avec le temps : la crue de 2016 a fait plus de dégâts chez les troupeaux que celle de 1977 car les éleveurs n'ont pas été prévenus à temps.

M. Jean-Louis CHERY (*Association des maires d'Indre-et-Loire*) suggère que cela est peut-être dû à des phénomènes climatiques particuliers ou à une problématique localisée.

Mme Christine LLORET (*DDT de Loir-et-Cher*) rappelle que l'époque du curage à tout va est révolue, l'accélération des écoulements induite par ces travaux aggrave le risque à l'aval, c'est notamment pour cela que ces travaux sont soumis à autorisation environnementale.

Point n°5 : Présentation de la nouvelle charte graphique du SAGE

M. LAUNAY présente rapidement ce point d'information à l'aide du diaporama correspondant.

Point n°6 : Point d'information sur la « feuille de route de la CLE » demandée par l'Agence de l'eau

M. LAUNAY présente le diaporama correspondant. Ce point ne suscite aucune réaction de la part de l'assemblée.

Point n°7 : Point d'information sur la demande de modification du SAGE sollicitée par la DDT du Cher

M. LAUNAY présente le diaporama correspondant.

M. CHANAL rappelle que le SAGE Cher aval a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en octobre 2018, c'est-à-dire il y a à peine 6 mois. Il n'est pas question de retoucher au SAGE maintenant, il fallait se réveiller avant. Il n'est pas d'accord pour refaire une étude, la réponse à la demande de la DDT est non.

M. Serge PERROCHON (*Vice-président de la CLE*) rappelle que le SAGE Cher aval a été élaboré collégialement. Aujourd'hui, il est remis en cause par la DDT. Il s'oppose également à la modification du SAGE.

M. DE LESPINAY demande ce qui va se passer suite à une telle décision.

M. Olivier POITE (*DDT du Cher*) constate qu'effectivement les couches géographiques disponibles ne sont pas forcément en cohérence avec la réglementation. Au-delà de ça, il existe un Organisme Unique de Gestion Collective (*OUGC*) qui a besoin de volumes prélevables. Ceux-ci ne peuvent règlementairement être donnés que par le SAGE Cher aval.

M. CHANAL pense qu'il fallait en parler plus tôt.

M. BARBE demande s'il n'y a pas une méthode simplifiée pour résoudre cette question.

M. POITE indique qu'il est envisageable d'estimer que c'est une modification mineure, qui ne nécessite pas une révision du SAGE. Cependant, il est toujours nécessaire de faire les études avant.

M. CHANAL trouve que ce n'est pas normal qu'on se retrouve dans cette situation.

M. PERROCHON rappelle qu'il faut donner un peu de stabilité aux acteurs. L'impact des prélèvements n'est pas le même sur Cher aval que sur Cher amont. C'est une question de fond, c'est le plan de gestion de la ressource qui est remis en cause. Répartir des volumes nécessite des études très lourdes.

M. Dimitri DESLANDES (*Chambre d'agriculture de l'Indre*) rappelle qu'une étude HMUC est envisagée par le SAGE, comment tout cela va-t-il s'articuler ?

M. LAUNAY répond qu'une étude HMUC est effectivement envisagée sur le bassin du Fouzon, en application de la disposition 49 du PAGD. L'EP Loire a consulté les entreprises et retenu un prestataire mais le marché n'est pas encore notifié, car il est nécessaire de boucler préalablement le plan de financement. Au-delà de cela, la demande de la DDT du Cher a soulevé une question qui était un peu passée inaperçue jusque-là, à savoir que l'orientation 7C du SDAGE demande aux CLE concernées par la ZRE du bassin du Cher de compléter leur connaissance et leur compréhension de la situation par une étude HMUC. C'est un sujet d'une autre ampleur à traiter, qui concerne également les SAGE Cher amont et Yèvre-Auron, et qui demande une réflexion approfondie.

Mme HALLOIN-BERTRAND considère que même si les volumes prélevables impliquent la CLE, c'est l'Etat qui a signé l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE, et qui donc reste garant en dernier ressort.

Point n°8 : Questions diverses

Il n'y a pas d'autre question à aborder de la part des participants.

M. CHANAL remercie l'ensemble des personnes présentes et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 11h37.

**Le Président
de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Cher aval,**



M. Claude CHANAL

Annexe : Liste de présence

Prénom NOM	Instance représentée	Qualité ou représentant	Présent	Excusé	Donne mandat à
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (11 présents + 9 mandats soit 20 voix sur 32 membres)					
Serge PERROCHON	Association départementale des maires du Cher	Maire de Nohant-en-Graçay	x		
Alain MOREAU	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Fontguenand		x	MARCHAND
Michel MEUSNIER	Association départementale des maires de l'Indre	Conseiller municipal de Val-Fouzon	x		
Hugues FOUCAULT	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Bretagne		x	
Jean-Marc SEVAULT	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Villegongis			
Philippe JOURDAIN	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Val-Fouzon		x	MEUSNIER
Marie-Christine THIMONIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseillère municipale de Larçay	x		
Cécile BELLET	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Adjointe au maire de Savonnières		x	
Jean-Louis CHERY	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseiller municipal de Francueil	x		
Claire OLLIVIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Adjointe au maire de Civray-de-Touraine			
Marc MIOT	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseiller municipal d'Azay-sur-Cher	x		
Pierre BARBE	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Saint-Loup-sur-Cher	x		
Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Châtillon-sur-Cher		x	DUMONT-DAYOT
Bernard GIRAULT	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Faverolles-sur-Cher	x		
Christian SAUX	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Châteauvieux		x	CHERY
Jean-Claude OTON	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Villefranche-sur-Cher		x	BARBE
Tania ANDRE	Conseil Régional du Centre-Val de Loire	Conseillère régionale déléguée			
Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher	Conseiller Départemental canton de Saint-Germain-du-Puy		x	PERROCHON
Mireille DUVOUX	Conseil Départemental de l'Indre	Conseillère Départementale canton de Saint-Christophe-en-Bazelle			
Vincent LOUALT	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Conseiller Départemental canton de Bléré		x	MIOT
Jean-Marie JANSSENS	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	Conseiller Départemental canton de Montrichard		x	
Louis DE REDON	Etablissement public Loire	Conseiller Départemental canton de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher)		x	CHANAL
Jean AUFRERE	Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry	Maire d'Ecueillé - Vice-président du Pays			
Alain FEBVET	Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine	Conseiller municipal de La-Croix-en-Touraine			
Claude CHANAL	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	Maire de La-Chapelle-Montmartin - Président du Pays	x		
Philippe JARNOUX	Syndicat Mixte "Nouvel Espace du Cher"	Adjoint au maire de Saint-Avertin			
Joël RETY	Syndicat du Bassin du Nahon	Président du syndicat - Maire de Veuil		x	
Mireille RENAULT	Syndicat Intercommunal du Canal de Berry	Adjointe au maire de Mennetou-sur-Cher - Vice-présidente du Syndicat		x	THIMONIER
Michel DUMONT-DAYOT	Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard	Adjoint au maire de Bourré - Vice-président du Syndicat	x		
Bernard MARCHAND	Syndicat de la Vallée du Fouzon	Adjoint au maire de Chabris	x		
Dominique SEGUIN	Syndicat mixte des BV du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont	Conseiller municipal de Faverolles - Vice-président du Syndicat	x		
Patrick CHALON	Tours Métropole Val de Loire	Maire de Saint-Etienne-de-Chigny		x	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (10 présents + 1 mandat soit 11 voix sur 17 membres)					
le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	Anne BOURDIN	x		
le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de l'Indre	Denis RIOLLET	x		
le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre-Val de Loire				
le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire			x	
le Président ou son représentant	Association des Riverains de France	Gérard CAMY	x		
le Président ou son représentant	CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire	François D'ESPINAY SAINT-LUC	x		
le Président ou son représentant	Association Régionale des FDPPMA Centre-Val de Loire	Jacky MARQUET	x		
le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Josselin DE LESPINAY	x		
le Président ou son représentant	Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire				
le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Région Centre-Val de Loire	Jacky CHIQUET		x	MARQUET
le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire				
le Président ou son représentant	Agence Départementale du Tourisme de Touraine			x	
le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire	Anne-Lise PLAS	x		
le Président ou son représentant	Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire	Nathalie DIQUELOU	x		
le Président ou son représentant	Comité Régional du Centre-Val de Loire de Canoë-Kayak	Michel VENDROT	x		
le Président ou son représentant	Commission Départementale des Irrigants de Loir-et-Cher	Benoît LONQUEU		x	
le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	Jean-Pierre RABIER	x		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (4 présents + 3 mandats soit 7 voix sur 13 membres)					
le Préfet ou son représentant	Préfecture de la Région Centre-Val de Loire - Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne				
la Préfète ou son représentant	Préfecture du Cher			x	POITE
le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre				
le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre-et-Loire				
le Préfet ou son représentant	Préfecture de Loir-et-Cher				
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Cher	Olivier POITE	x		
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de l'Indre			x	
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire	Thierry JACQUIER	x		
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher	Christine LLORET	x		
le Directeur Régional ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire	Morgane GUILLOT		x	
le Directeur Régional ou son représentant	Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire	Chantal CLEMENT	x		
le Directeur Régional ou son représentant	Agence Française pour la Biodiversité - DIR Centre-Val de Loire	Vincent VAUCLIN		x	JACQUIER
le Directeur Général ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Pierre TOUZAC		x	LLORET
Participaient également à la réunion					
Lionel CHANTELOUP	Maire de Bléré		x		
Isabelle HALLOIN-BERTRAND	Chambres d'Agriculture d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher		x		
Julien MARTINEZ	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire		x		
Dimitri DESLANDES	Chambre d'Agriculture de l'Indre		x		
Marine LAUER	CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire		x		
Jacques GODIN	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher		x		
Vincent LOISON	Syndicat mixte "Nouvel Espace du Cher"		x		
Renaud COLIN	Etablissement public Loire		x		
Adrien LAUNAY	Etablissement public Loire		x		